



RÈGLEMENT DU CHALLENGE ALAIN HARTZ

DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2020



Le Challenge Alain Hartz se déroule dans les environs du centre de loisirs des Brûlats, à l'est de la D 111.
Le parcours est accidenté, avec de fortes pentes. Coordonnées GPS du départ : N: 44°876313 - E : 4°900675.
Les chaussures légères sont fortement déconseillées.

En raison des contraintes sanitaires liées au Covid-19, l'application des gestes barrières est obligatoire : le port du masque, le nettoyage des mains avec du gel hydroalcoolique et le respect d'une distance d'un mètre entre les personnes sont exigés pendant les inscriptions du samedi et durant le retrait des dossards. Ce qui précède s'applique jusqu'à la ligne de départ et dès la ligne d'arrivée.
Les concurrents sont invités à signer la "Charte du Coureur - Engagement post Covid-19".

Le Challenge Alain Hartz est une course nature populaire à allure libre, ouverte à toutes les catégories d'âges à partir de "cadet", hommes et femmes, licenciés ou non.

Il bénéficie du concours de la municipalité de Portes-lès-Valence.

Les épreuves sont ouvertes au Sport Adapté et au Handisport.

Les marcheurs ne peuvent pas s'inscrire sur 10 km.

Les animaux sont interdits sur le parcours des courses.

Les bâtons de marche sont tenus levés dans la zone de départ.

Le **Trophée Jean-Claude Ambrogelly**, habituellement réservé aux enfants à partir de 6 ans, **n'aura pas lieu cette année.**

DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant au Challenge Alain Hartz, les concurrent(e)s acceptent sans réserve d'être photographié(e)s ou filmé(e)s avant, pendant ou après les courses.

Conditions obligatoires pour participer à une compétition de running (article L.231-3 du code du Sport) :

- Être titulaire d'une des licences ci-après en cours de validité (présenter la licence et fournir une copie *) :

FF Athlétisme : Compétition ; Entreprise ; Running ;
Pass' J'aime Courir, complété par le médecin.

FSASPTT {Portant la mention en évidence de non contre-
FSCF {indication à la pratique du sport en compétition
FSGT {ou de l'athlétisme en compétition ou de
UFOLEP {la course à pied en compétition

FF du Sport Chrétien

UNSS {Engagés par leur.

UGSEL {établissement scolaire

- Ceux et celles qui ne possèdent pas l'une des licences ci-dessus en cours de validité, doivent fournir, lors de l'inscription, **un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an.** Une copie (fournie par le coureur) est admise *.

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, les licences de "Triathlon" et des fédérations affinitaires ne sont plus acceptées. Un certificat médical est requis.

* *Les règlements fédéraux imposent aux organisateurs de conserver pendant au moins dix ans les certificats médicaux (ou copies) et les copies de licences.*

ASSURANCES

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient advenir aux participants ou survenir de leur fait. C'est pourquoi ceux-ci doivent être assurés à titre personnel : assurance individuelle accident et responsabilité civile. L'organisateur est lui-même détenteur d'une assurance responsabilité civile.

SÉCURITÉ

Une association de secourisme agréée assure la sécurité des courses.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (partie intégrante du règlement)

Renseignements : 06 89 68 62 97.

- Les dossards et les puces **ne pourront être retirés que** le dimanche 15 novembre, jusqu'à **9 h 15 dernier délai**, même en cas d'inscription à l'avance, dans un local proche du lieu de départ et d'arrivée des courses. Les dossards doivent être fixés par leurs quatre angles, de manière visible, à l'avant du coureur. Les puces doivent être attachées à la chaussure à l'aide des colliers fournis ; elles seront retirées à l'arrivée.

L'organisateur **NE FOURNIT PAS** les épingles pour fixer les dossards.

Tombola gratuite : Lots principaux : 2 VTT et 1 cardio-fréquencemètre.

Pour éviter les attroupements, le tirage de la tombola aura lieu pendant les courses, en présence de plusieurs témoins.

Les noms des gagnants seront affichés sur le lieu de récupération des puces. Ils pourront repartir directement avec leur lot.

Pour chaque inscription, 1 euro est reversé au Téléthon.

PARCOURS

Le circuit traverse des propriétés privées.

Son accès n'est autorisé que le 15 novembre, jour de la course.

Le parcours est balisé sur toute sa longueur.

Il présente un dénivelé positif de 66 m, soit 132 m pour 2 tours.

Un plan est affiché sur le lieu des inscriptions, salle des Brûlats.

- 5 km : se font en un tour de circuit ; **départ à 10 h 00.**

- 10 km : nécessitent deux tours de circuit ; **départ à 9 h 45.**

- 3,7 km c'est un parcours adapté, pour ceux qui ne peuvent pas affronter des dénivelés importants ; **départ à 10 h 05.**

Les départs et les arrivées ont lieu près de la salle des Brûlats.

Les courses sont chronométrées par puces électroniques.

INSCRIPTION

Inscription recommandée par internet sur le site "www.le-sportif.com" ou par courrier, à l'adresse figurant sur le bulletin d'inscription, jusqu'au vendredi 13 novembre à minuit, aux tarifs ci-dessous :

3,7 km et 5 km : 9 € ; 10 km : 12 €

Inscriptions possibles à la salle des Brûlats samedi 14, de 14 h 30 à 18 h 00 dernier délai, aux mêmes tarifs.

Un concurrent mineur (Cadet ou Junior) ne peut s'inscrire qu'avec l'autorisation du responsable parental (sur le bulletin d'inscription).

LOGISTIQUE

Stationnement le long des routes avoisinantes, guidage assuré.

Conformément aux directives sur la protection contre le COVID-19 émanant de la Fédération Française d'Athlétisme relatives aux courses n'excédant pas 10 km, aucun ravitaillement ne sera assuré. Les concurrents sont invités à se munir de boissons et d'en-cas personnels.

Le site ne dispose pas de douche. Seul un jet d'eau froide est disponible à l'extérieur.

RÉCOMPENSES

Des récompenses sont remises, sous formes de coupes ou trophées, aux trois premiers des classements Scratch Hommes et Scratch Dames de chacune des épreuves.

Le Challenge Alain Hartz est remis immédiatement après la course, à l'association représentée par le plus grand nombre de concurrents **classés** sur les parcours de 3,7 km, 5 km et 10 km.

Il est remis en jeu chaque année, mais il restera acquis définitivement à l'association qui l'aura remporté trois années consécutives.

Sur le même principe, un challenge est organisé pour les entreprises (CE, Corpo ou autre).

Un souvenir est remis aux participants des 3,7 km, 5 km et 10 km.

RÉSULTATS

Les résultats du Challenge Alain Hartz et du Challenge Entreprises seront communiqués dans la presse. Ils seront aussi consultables la semaine suivante, sur le site de la mairie de Portes-lès-Valence : www.portes-les-valence.fr